

222C0793
FR0000121147-FS0244

7 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FAURECIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 avril 2022, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 8 019 393 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	44 714	0,03	44 714	0,03
BofA Securities Europe SA	200 772	0,13	200 772	0,13
Merrill Lynch International	7 740 840	5,11	7 740 840	5,04
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	14 946	0,01	14 946	0,01
BofA Securities, Inc	18 121	0,01	18 121	0,01
Total Bank of America Corporation	8 019 393	5,29	8 019 393	5,23

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FAURECIA sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions FAURECIA détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 75 385 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société BofA Securities, Inc. a précisé détenir 18 121 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 151 607 186 actions représentant 153 454 370 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 892 714 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *call option* » à dénouement physique portant sur 82 000 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 16 septembre 2022 et le 15 décembre 2023, une option donnant droit à une action FAURECIA, à des prix unitaires d'exercice compris entre 24 et 50 euros ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position vendeuse « *put option* » à dénouement physique portant sur 25 282 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 17 juin 2022 et le 16 décembre 2022, avec un delta compris entre 0,1028 et 0,9533, à des prix unitaires d'exercice compris entre 14 et 35 euros ;

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 25 922 actions² FAURECIA (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 1^{er} juillet 2022 et le 21 mars 2023 ;
- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 79 722 actions² FAURECIA (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 juin 2022 et le 30 novembre 2022 ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 3 872 334 actions² FAURECIA (prises en compte au premier alinéa) au titre de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 1^{er} juillet 2022 et le 25 mars 2024.

² Sur la base d'un delta de 1.